**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
**Band:** 37 (1929)
**Heft:** 11-12

**Vereinsnachrichten:** Société vaudoise d’histoire et d’archéologie

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

Le juge conclut son inspection locale en déclarant avec raison que « le dommage causé à la mosaïque étant inappréciable en argent », aucun expert n'a été appelé.

Le municipal Henri Berguer estime qu'il s'agit d'un « acte de vengeance » ; mais l'enquête trop sommaire clôturée le 22 juin 1846, après l'audition des seuls membres de la famille Flaction, fermière de Boscéaz, n'aboutit à rien ; elle fut transmise au Procureur général.

A relire cette procédure, on peut encore espérer en 1929 que certains fragments de cette grande et belle mosaïque mutilée, se trouvent en terre. A moins cependant que d'autres prélèvements clandestins ne soient survenus dès lors ?

---

# SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

*Séance d'été à l'Isle, le 24 août 1929.*

Une journée de soleil radieux, dans un pays d'opulents champs de blé et de fermes cossues, et en aimable compagnie. Que désirer de mieux ?

Le rendez-vous était à la gare de Cossonay. A l'heure dite les beaux autocars de la Société des auto-transports du pied du Jura sont là, trépidants. Une demi-heure après nous stoppons devant la haute grille du château de L'Isle.

Le large escalier d'honneur est orné des drapeaux des cantons romands ; celui de la commune de l'Isle, azur et argent, flotte au balcon, au-dessous des armoiries des Chandieu, sculptées dans la pierre. Les autorités communales nous accueillent par une collation suivant les meilleures traditions vaudoises et, mieux encore, par un discours de bienvenue des plus aimables de M. le syndic Favre. Dames et

messieurs s'attardent à admirer les tilleuls majestueux, la pièce d'eau formée par la Venoge élargie entre deux ponts, la façade aux nobles proportions, le vaste salon du rez-de-chaussée, orné de toiles à grands paysages classiques. Par l'escalier à rampe de fer forgé, on monte dans le grand salon, du premier étage, qui se remplit aussitôt. Sur la table, un plan cadastral ancien qui indique la disposition du château et des jardins, et la précieuse grosse, « Recueil des titres des archives de la Ville et Communauté de L'Isle, Villars [-Bozon] et La Coudre, calligraphiée en 1778 par A.-F.-L. Wagnon, homme d'affaires du propriétaire de céans.

M. le professeur Ch. Gilliard, président, ouvre la séance en esquissant l'histoire de L'Isle, qui appartenait aux sires de Cossonay, mais qui parvint dès 1398 à obtenir d'eux une charte de franchises. Ces privilèges lui furent confirmés en 1421 par le duc de Savoie Amédée VIII. L'Isle appartint plus tard aux Glérens, aux Dortans, puis dès 1614 à Esaïe de Chandieu, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi de France. Les Chandieu, dont plusieurs furent officiers aux Gardes-Suisses, possédèrent ce beau domaine seigneurial jusqu'en 1810. Suzanne de Sacconay-Bursinel — une Chandieu — le vendit alors à François-Louis de Roulet ; puis il passa aux Cornaz et fut enfin acheté en 1876 par la commune de L'Isle, qui loge ses écoles au château et a fait du parc une promenade publique.

M. A. Burnat, architecte, président du Musée Romand, nous entretient encore du *Château de L'Isle*. Il fait l'historique de sa construction par le lieutenant-général Charles de Chandieu et le décrit tel qu'il était au temps de sa splendeur. M. Burnat est fondé à penser que les plans du château sont dus non à Mausart, architecte de Louis XIV, comme on le croit généralement, mais à Antoine Favre ou Faure, de Couvet. En tout cas, quel qu'en ait été l'architecte,

le château de L'Isle est une œuvre du plus pur XVII^me siècle français.

M. Burnat, qui a étudié son sujet avec amour, donne maint renseignement inédit sur les procédés des architectes et des entrepreneurs d'alors et sur le riche ameublement du château. Aussi son étude paraîtra-t-elle dans notre Revue.

On passe ensuite à la réception des onze candidats suivants, qui sont admis à l'unanimité :

MM. Maurice Cornaz, étudiant, Saint-Prex, membre à vie.
John Mermoud, géomètre officiel, L'Isle, membre à vie.
L'abbé Louis Battistolo, curé de Payerne.
Robert Bredaz, conseiller national, La Chaux.
Louis Court, instituteur, Villars-Bozon.
Joseph Dutoit, agriculteur, Prez-vers-Siviriez.
André Jaccard, industriel, Penthalaz.
Paul Laufer, professeur, Lausanne.
M^me Paul Laufer.
MM. Marius Peytrequin, gérant, Lausanne.
Sidney Schopfer, avocat, Lausanne.

Puis M. Maxime Reymond, archiviste cantonal, présente, avec la clarté et l'autorité que chacun lui reconnaît, des considérations sur la *Constitution vaudoise de 1803,* qui forme le chapitre XVII de l'Acte de Médiation.

Les papiers d'Henri Monod, conservés aux Archives cantonales, contiennent entre autres le projet qu'il avait envoyé à Bonaparte au nom des Vaudois. Ce projet fut écarté, Bonaparte lui ayant préféré celui d'Argovie, élaboré par Stapfer, qui était un compromis entre les tendances des unitaires et celles des fédéralistes.

L'étude de M. Reymond aura sa place tout indiquée dans la *Revue Historique Vaudoise.*

La séance terminée, quelque quatre-vingts personnes s'atta-

blent, fuyant le soleil ardent, sous les grands arbres du parc. Au dessert, M. le Président salue la présence des autorités communales de L'Isle et de La Chaux, de M. Bredaz, conseiller national et syndic de La Chaux, et des délégués de la Société d'Histoire du canton de Neuchâtel, M. le Dr Cornaz et M. Jeanjaquet. Plusieurs de nos invités font excuser leur absence dans des lettres fort aimables. M. Bredaz évoque la vie des bourgeois de L'Isle au temps de leurs seigneurs. M. le Dr Cornaz apporte à la « Vaudoise » le message cordial de ses collègues neuchâtelois.

Après le dîner, tandis que les uns s'en retournent admirer les boiseries de noyer massif de la « chambre des demoiselles », d'autres vont voir, à quelques minutes, les sources de la Venoge, en ce moment bien amaigries par la sécheresse. On se retrouve bientôt dans les autocars, et en route pour La Chaux, dernière étape de notre pèlerinage historique.

Un peu à l'écart du village, au milieu de riches vergers, quelques maisons. Nous sommes chez M. Bredaz. A côté, derrière une ferme, se cache une charmante façade Renaissance en calcaire jaune de notre Jura, avec porte et fenêtres en accolade. M. F.-Th. Dubois narre obligeamment aux assistants les avatars de cette commanderie, donnée par les sires de Cossonay à l'Ordre du Temple avant 1223, passant lors de la suppression de l'Ordre par Philippe IV le Bel aux Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean, devenant propriété de l'Etat de Berne et amodiée peu après la conquête aux frères du réformateur Farel.

Le charme de ces lieux imprégnés d'histoire était rehaussé par l'accueil de MM. Bredaz et Thormeyer, qui nous offrirent une collation généreuse. Après quoi les fidèles autocars ramenèrent à Cossonay les participants, ravis de cette trop brève excursion dans le passé de ce beau coin de terre.

H. M.

---